

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce septième jour de septembre 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Sièges nos 1 et 2: Postes vacants

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

**2021-09-97      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
7. Approbation des comptes / Août 2021
8. Correspondance
  - a. Directeur général
  - b. Maire
9. Rémunération du personnel électoral 2021
10. Appel d'offre de service / Ouverture des cours – Période hivernale 2021-2022
11. Motion de remerciements à Monsieur Yvan Bernier
12. Rapport des élu(e)s
13. *DIVERS*
14. Deuxième période de questions
15. Clôture de la séance
16. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 4 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2021-09-98    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

**2021-09-99    APPROBATION DES COMPTES / AOÛT 2021**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'août 2021 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 août 2021 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-quatre sous (59 893,64 \$ ), soit une somme de cinquante-neuf mille deux cent dix dollars et quinze sous (59 210,15 \$) pour la Municipalité, et de six cent quatre-vingt-trois dollars et quarante-neuf sous (683,49 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 août 2021 jusqu'à ce jour.  
Donné à Saint-Athanase, ce 7 septembre 2021.

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

**CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

**2021-09-100    RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL  
2021**

**ATTENDU QUE** des élections municipales générales se tiendront dans les villes et les municipalités locales de la province le 7 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** l'élection à la préfecture de la MRC de Témiscouata aura lieu à la même occasion et que les employés engagés par la Municipalité devront assumer cette charge supplémentaire;

**ATTENDU QUE** la rémunération minimale pour le personnel électoral est fixée par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (RLRQ, c. E-2.2, r. 2);

**ATTENDU QU'** un avis d'indexation du tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux pour l'exercice financier 2021 a été publié dans la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, le 19 décembre 2020;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le conseil d'une municipalité peut établir des tarifs de rémunération supérieurs à ceux fixés par règlement;

**ATTENDU QUE** tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité une rémunération juste et équitable pour les fonctions qu'il exerce;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité adopte la grille de rémunération ci-jointe pour les salaires versés au personnel électoral lors d'une élection municipale :

<b>Président d'élection</b>	
-----------------------------	--

Confection et révision de la liste électorale :	578 \$
Jour de vote par anticipation :	384 \$
Jour du scrutin :	578 \$
TOTAL :	1 540 \$
Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin, rémunération forfaitaire excluant la rémunération pour la confection et la révision de la liste électorale :	375 \$
TOTAL (liste électorale + rémunération forfaitaire) :	953 \$

<b>Secrétaire d'élection</b>	
------------------------------	--

75% de la rémunération totale du président d'élection :	1 155 \$
Si le processus d'élection est enclenché et qu'il n'y a pas de scrutin :	715 \$

<b>Personnel affecté à la commission de révision</b>	
--	--

Président :	18,90 \$ / hre
Secrétaire :	18,90 \$ / hre
Agent réviseur :	16,20 \$ / hre

#### Personnel affecté au scrutin

Scrutateur :	16,88 \$ / hre
Secrétaire du bureau de vote :	16,88 \$ / hre
PRIMO :	16,88 \$ / hre
Président et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs :	13,50 \$ / hre

#### Autres frais

Présence à une séance de formation (sauf le président et le secrétaire d'élection) :	40,00 \$
Allocation de dépense automobile (sur autorisation du président d'élection) :	0,45 \$ / km
Allocation de repas (sur autorisation du président d'élection) :	Frais raisonnables, incluant taxes et pourboires, sur présentation de facture

#### Cumul de fonctions

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée.

#### Rémunération autre

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie pour une fonction donnée, celle-ci est fixée par le président d'élection et ne peut être inférieure au salaire minimum alors en vigueur.

#### Indexation

Tous les montants forfaitaires seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada, et ne peuvent être inférieurs à ceux fixés par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (RLRQ, c. E-2.2, r. 2).

#### Pouvoir d'engager du président d'élection

Le président d'élection est la seule personne responsable de l'embauche pour le personnel électoral, qu'il soit salarié ou non de la Municipalité.

**QUE** cette résolution abroge à toutes fins que de droit toute autre résolution relative à l'établissement de la rémunération du personnel électoral adoptée antérieurement.

#### **2021-09-101 APPEL D'OFFRE DE SERVICE / OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2021-2022**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire est d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la direction générale invite l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* Messieurs Jeanvyé Gagnon et Claude Gagné à lui fournir une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin, ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022;

**QUE** pour être considérée les soumissions devront être reçues au bureau municipal au plus tard jeudi le 23 septembre 2021 à 11 h.

#### **2021-09-102 MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR YVAN BERNIER**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'une motion de remerciements soit adressée à Monsieur Yvan Bernier, citoyen de Saint-Athanase, pour avoir refait à neuf la croix de chemin située au coin de la Route de Picard et le chemin de la Rivière-Noire Ouest. Il s'agit d'un travail remarquable effectué avec tout le professionnalisme et les habilités reconnues de Monsieur Bernier qui rehausse la valeur patrimoniale de cette croix au sein de notre communauté.

#### **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun compte rendu pour le dernier mois

#### **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Quatre citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Terrains et maisons à vendre
2. Installations septiques
3. Distance à respecter de la voie publique en période de chasse

4. Élections
5. Dossier du centre communautaire

## **CLÔTURE**

A 20 h 25 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*